

## CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

### Conseil Syndical Session du 16 décembre 2022

Le seize décembre deux mille-vingt-deux, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente, au Pôle Entrepreneuriat, 19 boulevard Mer Caspienne 73370 LE BOURGET-DU-LAC. La séance a été publique.

Etaient présents : Luc BERTHOUD – Arthur BOIX-NEVEU – Florence BOURGEOIS – François FOURCHES – Christian GOGNY – Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU –

Excusés : Robert AGUETTAZ – Jean-Benoît CERINO – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Franck MORAT – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Grégory BASIN à Josette REMY – Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD - Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : André VERDU

Assistaient également à la séance : - Régis DORMOY - Véronique VALLA - Patrice BLANCHOZ – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU –

Date de convocation : 8 décembre 2022

Délibération N° C22-79

### SAVOIE TECHNOLAC MISSION DE PROGRAMMATION ET DE COORDINATION URBANISTIQUE ET COMMERCIALE LE LONG DE LA RD 1504

#### Rapport au Conseil Syndical

Luc Berthoud, vice-président, rappelle que Chambéry Grand Lac économie est compétent pour l'aménagement du parc technologique de Savoie Technolac.

**Rappel du contexte historique :**

Les forts enjeux de développement sur Savoie Technolac en interface avec les deux communes support, notamment sur la partie « triangle sud », avait conduit les communes de Le Bourget- du-Lac de de La Motte-Servolex a missionnée la SPLS, dès 2012, pour piloter des études et proposer un aménagement à l'intérieur de ce périmètre.

L'évolution des missions, des projets et des compétences nécessitent d'actualiser ces réflexions portant sur :

1. La mise à jour de l'étude urbanistique intégrant les derniers éléments sur le hameau des Granges, le Triangle sud et la programmation de la partie nord du Triangle sud et ses impacts sur Savoie Technolac,
2. L'actualisation de l'étude de mobilité MODEOS, les besoins de stationnement et l'organisation des intermodalités,
3. La réalisation d'une étude sur l'opportunité de traitement de la RD 1504 en boulevard urbain,
4. Le pilotage d'une étude commerciale et de service sur l'ensemble du périmètre.

#### **1. Finaliser l'étude urbanistique en intégrant la programmation de la partie nord du Triangle Sud**

Après l'étude de Groupe 6 (2012-2016) menée sous la conduite de la SPLS et des deux communes de La Motte-Servolex et le Bourget-du-Lac, la commune du Bourget-du-Lac a mené en 2020 et 2021 une étude de programmation permettant de réactualiser et approfondir cette étude sur la partie bourgetaine.

Cette étude a permis d'engager les programmes du domaine de Buttet, de la Maison de Santé et du Triangle Sud et d'enrichir le cahier des charges de la refonte de la Croix Verte. Elle a également conduit à définir les grandes lignes du schéma de mobilité, piétons, vélos, transport en commun et d'une hiérarchie claire de la voirie et des priorités de sécurisation.

Il s'agit à présent de finaliser l'étude urbanistique de l'entrée nord-ouest de Technolac entre le hameau des Granges et le carrefour giratoire de Savoie Technolac, en intégrant la partie nord du Triangle Sud, propriété de l'Etat, dont le CROUS et l'Université sont délégataires, le projet de déménagement du restaurant Universitaire et du bâtiment du Laboratoire de Mathématiques Appliquées. Ce déménagement a des répercussions très importantes sur le cœur de Savoie Technolac et de l'Université. L'étude doit bien prendre en compte les programmations du Hameau des Granges et du Triangle Sud.

La mission doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les enjeux, les contraintes et la vocation de ce tènement à forte visibilité en entrée de ville, classé en UC au PLUi ?
- Quelle programmation peut-on prévoir à la place du restaurant universitaire et de ses abords en termes d'habitation et de services ? Quels sont les besoins futurs du CROUS, de l'Université, de Savoie Technolac et des nouveaux habitants des deux communes



(Hameau des Granges et Triangle Sud) ? Quel niveau de densité et de hauteur ? Quelles sont les conséquences sur Savoie Technolac ?

- Quel équilibre économique trouver pour rendre possible ces mutations ?
- Comment en faire un véritable quartier en lien avec la partie sud du Triangle, quelles en sont les polarités, comment s'organisent les mobilités ?

Le CROUS a conduit de juillet à septembre 2022 une courte mission d'étude dans le cadre de l'étude de la partie sud du Triangle Sud.

CGLE a conduit une étude prospective sur Savoie Technolac dont les conclusions sont à prendre en compte dans la mission, notamment sur les mobilités, les services et sur le stationnement.

L'Université de Savoie souhaitait engager un schéma directeur d'aménagement de l'Université en 2020 mais cette mission n'a pas encore abouti. La mission demandée n'a pas vocation à se substituer à ce futur schéma mais peut en définir des prémices.

Cette mission doit pouvoir se traduire par la rédaction d'une OAP sur l'ensemble de la partie nord du Triangle Sud à intégrer au futur PLUi de Grand Lac.

Elle se fera évidemment en lien étroit avec le CROUS, l'Université, CGLE, les deux communes et les deux agglomérations.

Financement : Le financement de la mission portant sur l'OAP du nord du Triangle peut être partiellement pris en charge par l'Etat (DGD) à hauteur de 50 à 80% dans le cadre de l'appel à projet en cours.

## **2. Actualiser l'étude de mobilité, l'analyse des besoins de stationnement et l'organisation des intermodalités**

La livraison des logements du hameau des Granges et du Triangle Sud va entraîner des modifications de la charge de trafic sur la RD 1504. L'étude Modéos de 2016 gagnerait à être réactualisée en prenant en compte les dernières modifications en matière d'urbanisme (OAP en cours et prévues en intégrant la partie nord du Triangle Sud), d'activités économiques (ZAC III et densification de la ZAC I) et de voirie (carrefour giratoire RD 1201a/RD 1504, réalisation d'une passerelle cyclo-piétonne, piste cyclable Terre-Nue / Viviers-du-Lac), l'augmentation de la fréquence de desserte (lignes A et ligne 1) ainsi que les projets de site propre bus (liaison Technolac / ZAC de la Prairie / carrefour de Villarcher). Deux scénarios sont à étudier sans aménagements (conditions actuelles) et avec les aménagements potentiels (passerelle cyclo-piétonne au débouché du hameau des Granges, voie d'insertion en tourne à droite sur la RD 1504 du Triangle Sud, voie en site propre bus).

La mission doit également intégrer les besoins actuels et futurs de stationnement sur le Triangle Sud en différenciant bien les besoins des étudiants résidants (quels sont les besoins liés aux résidences du Triangle et quel est le taux de motorisation par l'occupation nocturne du secteur), les besoins des étudiants et enseignants en journée, les besoins des autres technopolitains et extérieurs utilisant ce lieu en stationnement et les besoins futurs liés aux constructions du Triangle Sud, logements et services dans ses parties sud et nord. L'objectif est d'identifier in fine l'intérêt et la faisabilité d'un parking silo en entrée de site en précisant les coûts, le mode de gestion.

Enfin, la mission doit permettre d'évaluer la faisabilité d'une voie en site propre bus entre la ZAC III, la ZAC de la Prairie et Villarcher avec un franchissement du canal écreteur, une réinsertion sur la RD 1504, une voie bus unique sud>nord entre Villarcher et le sud de la ZAC de la Prairie et un traitement à priorité bus du giratoire de Villarcher avec une voie d'insertion bus dans le sens sud>nord.

Cette mission nécessiterait de :

- Refaire tourner le modèle Modéos avec les données nouvelles sur le périmètre des 3 giratoires de Savoie Technolac, Villarcher et Terre-Nue au Viviers-du-Lac,
- Conduire une analyse des besoins de stationnement du Triangle Sud,
- Faire une première étude de faisabilité et un pré-chiffrage d'une voie bus en site propre entre la ZAC III, la ZAC de la Prairie et le carrefour giratoire de Villarcher.

La mission doit aboutir à des préconisations permettant d'assurer une mobilité optimisée sur le secteur en assurant un bon fonctionnement de la RD 1504, une sécurité accrue et un report modal optimisé.

### **3. Réaliser une étude sur l'opportunité du retraitement de la RD 1504 en boulevard urbain**

Dans le cadre du projet Triangle Sud, la commune du Bourget-du-Lac et Cristal Habitat, maître d'ouvrage du programme et à la demande du Département, ont confié à l'atelier LD une mission d'étude de préfiguration du retraitement de la RD 1504 en boulevard urbain.

L'objectif est de transformer une voirie aujourd'hui routière à 80 puis 70 km/h en une entrée de ville apaisée, tout en assurant sa fonction routière, la jonction avec le hameau des Granges et le Triangle Sud.

4 scénarios ont été étudiés par l'atelier LD.

Les orientations retenues par les participants au groupe de travail sont :

- Un traitement à 2 voies de 3 m avec un îlot séparateur végétalisé,
- Une voie cyclo-piétonne de 2,5 m côté ouest, séparée par une bande végétalisée permettant de répondre aux besoins de mobilité piétonne et cyclable de proximité entre le hameau des Granges, les commerces et le sud du Bourget-du-Lac,
- Deux plateaux, l'un au nord permettant la connexion entrée et sortie du Triangle sud, l'autre au sud permettant la connexion entrée et sortie du hameau des Granges et dans les deux cas des traversées piétonnes sécurisées,
- Pas de mouvements de tourne-à-gauche,
- Une contre allée côté ouest, sur le domaine privé (cf la Panière) permettant de donner accès aux commerces et au stationnement,
- Nombre d'entrées/sorties de la contre-allée limité pour une question de sécurité et fluidité,
- Réalisation d'une passerelle cyclo-piétonne au sud du pont Rouge sur La Leysse permettant de connecter le hameau des Granges à Savoie Technolac, à l'avenue Verte et aux lignes fortes de transport en commun.



- La partie nord entre le carrefour giratoire de Savoie Technolac et la sortie du Triangle Sud ne devrait pas fondamentalement changer.

Plusieurs contraintes doivent être prises en compte :

- Contraintes d'écoulement des flux très importants d'une RD en limite de saturation,
- Contraintes techniques importantes liées à la présence de nombreux réseaux (gaz, électricité, eau potable, eaux usées),
- Contraintes de coût liées à la structure de chaussée d'une route à fort trafic,
- Contraintes de coût d'entretien de la future voirie et de ses abords,
- Contraintes temporelles liées à l'urgence du traitement des deux entrées/sorties mais aussi à la non-maîtrise d'une partie du foncier (garage notamment) et à la typologie des futurs commerces sur ce secteur,
- Garder des capacités d'évolution du profil pour s'adapter aux besoins futurs (nouveaux transports par exemple).

Parallèlement, Grand Chambéry étudie la faisabilité de la passerelle cyclo-piétonne sur La Leysse.

#### **4. Programmation commerciale et de services sur l'ensemble du secteur Plage / Savoie Technolac / hameau des Granges**

Les projets du hameau des Granges et du Triangle Sud mais aussi les programmes urbains de la commune du Bourget-du-Lac, le déplacement du restaurant universitaire du Crous et la croissance de Savoie Technolac créent de nouveaux besoins de commerces et de services.

Comment répondre aux besoins de ces nouveaux habitants, des habitants actuels, des technopolitains et des usagers de la RD 1504 tout en renforçant la polarité du tissu commercial très actif du centre du Bourget-du-Lac ?

Les besoins à prendre en compte sont très variés :

- Commerces alimentaires,
- Services à la personne,
- Services d'équipement des ménages,
- Services aux entreprises,
- Services de soins médicaux et vétérinaires,
- Petite enfance, crèches publiques ou privées, MAM...,
- Offre sportive et de loisirs (gymnases, salles...),
- Restauration et hôtellerie.

La transformation de la RD 1504 qui draine une partie importante de l'Avant-Pays et d'une large partie de Savoie Technolac constitue une opportunité avec une façade commerciale limitée mais potentiellement très attractive. Elle ne doit surtout pas se traduire par le développement d'un couloir commercial de faible qualité paysagère en concurrence avec le tissu commercial et de service du centre-bourg du Bourget-du-Lac.

Le périmètre à prendre compte dans l'étude est large comprenant :

- Savoie Technolac avec plusieurs pôles de services bien étudiés dans le cadre de l'étude prospective,

- Les deux parties du Triangle Sud avec des façades commerciales attractives (450 m<sup>2</sup> sur le sud du Triangle + surface possible sur la partie nord selon la programmation prévue au point 1 avec plus de 170 ml de façade),
- La façade ouest de la RD 1504 côté La Motte-Servolex entre la Panière et l'accès au hameau des Granges avec 110 m linéaire inclus dans la ZAC et un potentiel d'environ 450 m<sup>2</sup> de surface commerciale, l'actuel garage Girardon sur 100 ml de façade,
- L'offre de commerces et de services de Savoie Technolac,
- L'offre de services prévue au sein du hameau des Granges,
- Le centre bourg avec un tissu commercial actif mais un manque de surfaces commerciales. De nouvelles opérations devraient permettre d'en créer avec le domaine de Buttet (1 ou 2 commerces, une auberge de jeunesse avec café et restaurant) et la maison de santé (regroupement des professionnels de santé permettant de dégager en sus entre 2 et 4 nouveaux commerces),
- Les bords du lac avec une offre de restauration et de petite restauration mobile mais un manque de services liés à la fréquentation importante du week-end (plus de 10 000 personnes accueillies au bord du lac les dimanches d'été),
- L'entrée nord du Bourget le long de la RD 1504 avec 2 futures OAP permettant des implantations commerciales le long de la RD en direction du tunnel et un retraitement paysager de l'entrée nord de la commune.

La mission doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels services et commerces privilégier le long de la RD 1504 côté nord et sud des deux côtés de la RD ?
- Quels services et commerces complémentaires souhaite-t-on sur Savoie Technolac (voir étude prospective) ?
- Quels commerces et services privilégier dans le centre-bourg sur les futures surfaces potentielles évoquées plus haut ?
- Comment contrôler et orienter les typologies commerciales, les formes architecturales des bâtiments, les besoins en stationnement, le foncier ?

Compte tenu de ses compétences économique à l'échelle des deux agglomérations CGLE pourrait piloter ces missions en collaboration avec les communes du Bourget-du-Lac, de La Motte-Servolex et en relation avec tous les acteurs intervenants sur ce périmètre (SPLS, Université, CROUS, etc.).

Une convention de financement sera signée entre CGLE et les communes du Bourget du Lac, de La Motte-Servolex pour un partage équitable des dépenses et recettes entre les trois collectivités. Cette convention prévoira notamment les modalités de pilotage, d'engagement des dépenses et de refacturation.

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Article 1 : Approuve la mission de programmation et de coordination urbanistique et commerciale le long de la RD 1504.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 073-200075810-20221216-C2279-DE



Article 2 : Confie à CGLE le pilotage de cette mission en lien avec les communes du Bourget-du-Lac et de La Motte-Servolex.

Article 3 : Autorise la présidente à signer une convention avec les communes du Bourget-du-Lac et de La Motte-Servolex.

Fait à Le Bourget-du-Lac,  
Le 16 décembre 2022

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Présidente